

	<b>SIAO INSERTION</b>	<b>Intermédiation locative</b>	Annexe 1	<b>MAJ</b>
		<b>PROCESSUS SIAO DOCUMENT DE TRAVAIL</b>		13/12/2018

## Intermédiation locative – Processus SIAO (Expérimentation 2018)

**IML : de l'évaluation du besoin à l'étude de la demande en commission d'admission**

		Modalités	Outils	Remarques
<b>LA DEMANDE</b>	<b>L'évaluation du besoin</b>	Par les travailleurs sociaux des structures relais SIAO 22	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le dossier d'évaluation sociale SIAO</li> <li>- le guide d'utilisation du dossier d'évaluation sociale</li> <li>- la plaquette SIAO (prévoir mise à jour)</li> </ul>	<p>Fonctionnement identique aux demandes de l'ensemble des dispositifs SIAO.</p> <p>Il est cependant fortement recommandé d'associer les acteurs médico-sociaux lors de l'entretien d'évaluation sociale.</p>
	<b>Le recensement de la demande</b>	Par l'opérateur SIAO 22 Les dossiers d'évaluation sociale et les autorisations de transmission sont envoyés par mail à l'opérateur SIAO 22	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le dossier d'évaluation sociale</li> <li>- l'autorisation de transmission signée du demandeur (et le cas échéant, signée par le représentant légal)</li> </ul> <p>Les dossiers d'évaluation sociale sont transmis via le SI SIAO et les autorisations de transmission sont envoyés par mail à l'opérateur SIAO 22 (en flux continu)</p>	<p>Fonctionnement identique aux demandes de l'ensemble des dispositifs SIAO.</p>
		L'opérateur SIAO 22 tient à jour une liste d'attente basée sur un critère d'ancienneté de la demande (date d'entretien qui figure sur le dossier d'évaluation sociale)	- le logiciel SI SIAO	Fonctionnement identique aux demandes de l'ensemble des dispositifs du SIAO.
	<b>Le maintien de la demande</b>	<p>La demande est maintenue sur la liste d'attente sous réserve qu'elle soit renouvelée tous les 3 mois.</p> <p>L'actualisation (tous les mois) et le renouvellement (tous les 3 mois) sont à faire par la structure-relais qui assurent le suivi de la demande.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les structures relais qui assurent le suivi de la demande</li> <li>- les structures relais informent l'opérateur SIAO 22 par mail lorsqu'une personne ne maintient pas sa demande</li> </ul>	Fonctionnement identique aux demandes de l'ensemble des dispositifs du SIAO.
<b>L'OFFRE</b>	<b>Le recensement de l'offre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L' AIS ou l' AIVS informe la DDCS par mail (en copie le SIAO) des captations de logements. La DDCS décide de la destination du logement en fonction des indicateurs de suivi de la convention : mandat de gestion / bail direct ou sous-location.</li> <li>- Les places disponibles sont communiquées à l'opérateur SIAO par mail dès lors que l' AIS ou l' AIVS a connaissance qu'une offre va être disponible, chaque jeudi précédent les Commissions Uniques d'Attribution (CUA).</li> <li>- L'envoi d'une offre à l'opérateur déclenche la mise en relation de l'offre et de la demande par l'opérateur pour la prochaine CUA.</li> </ul>	- les disponibilités d'hébergement/logement	<p>Fonctionnement identique aux demandes de l'ensemble des dispositifs d'hébergement d'insertion.</p> <p>Les offres peuvent être envoyées dès qu'un logement se libère ou en prévision d'une vacance.</p>
<b>OFFRE/ DEMANDE</b>	<b>La mise en relation de l'offre et de la demande</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Par l'opérateur dès lors qu'une offre est disponible</li> <li>- En fonction des critères prioritaires DAHO et selon un critère d'ancienneté de la demande</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le logiciel SI SIAO</li> <li>- les dossiers d'évaluation sociale</li> </ul>	Fonctionnement identique aux demandes de l'ensemble des dispositifs d'hébergement d'insertion.

		<p>- L'opérateur positionne jusqu'à 8 demandes sur une offre, ordonnées par ancienneté pour la prochaine CUA</p> <p><u>Offre mandat de gestion / bail direct</u> <u>Orientation IML</u> Les ménages sont positionnés à partir des critères cumulatifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ressources financières suffisantes pour s'acquitter du loyer avec charges</li> <li>- Absence de dette de loyer connue</li> <li>- Expérience locative antérieure réussie</li> <li>- Bonne capacité à habiter</li> <li>- Autonome dans les démarches ou besoin d'un accompagnement léger</li> <li>- En besoin d'une solution d'hébergement ou de logement à cause d'un changement brutal de vie ou d'une décohabitation</li> </ul> <p><u>Offre sous-location</u> Les ménages sont positionnés à partir des critères cumulatifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ressources financières suffisantes pour s'acquitter du loyer avec charges</li> <li>- Absence de dette de loyer connue, faible dette ou dette résorbable</li> <li>- Expérience locative antérieure réussie</li> <li>- En besoin d'un accompagnement modéré</li> <li>- En besoin d'une solution d'hébergement ou de logement à cause d'un changement brutal de vie ou d'une décohabitation</li> </ul>		
	<p><b>L'étude de la demande en commission</b></p>	<p>- Les demandes sont étudiées dans le cadre de la CUA organisée par l'opérateur SIAO.</p>	<p>- les disponibilités d'hébergement/logement - les dossiers d'évaluation sociale</p>	
	<p><b>L'information au demandeur et à l'opérateur SIAO</b></p>	<p><u>Communication du résultat aux demandeurs</u> → Par téléphone : en cas d'attribution L'opérateur SIAO informe <i>par téléphone</i> le demandeur à qui la place a été attribuée : - Si le demandeur refuse : L'opérateur SIAO prend contact avec le demandeur positionné en n°2, etc. - Si le demandeur est impossible à joindre sous 48 heures, l'opérateur SIAO prend contact avec le demandeur positionné en n°2, etc.</p> <p><u>Offre mandat de gestion / bail direct</u> Le demandeur est invité à prendre contact avec l' AIS ou l' AIVS</p> <p><u>Offre sous-location</u> Le demandeur est invité à prendre contact avec la structure gestionnaire</p> <p>→ Par écrit : par courrier ou courriel (selon les informations disponibles)</p> <p><u>Transmission des informations aux gestionnaires</u> Le lendemain de la CUA, l'opérateur SIAO 22 transmet par mail aux gestionnaires, le procès-verbal où figure la liste des demandeurs positionnés sur l'ensemble des offres d'hébergement disponibles.</p> <p><u>Offre mandat de gestion / bail direct</u> L'opérateur SIAO transmet le dossier du demandeur attributaire à l' AIS ou l' AIVS</p> <p><u>Offre sous-location</u></p>		<p>Transmission des informations par mail</p>

		<p>L'opérateur SIAO transmet le dossier du demandeur attributaire à la structure gestionnaire</p> <p><u>Transmission des informations à l'opérateur SIAO 22</u> Les gestionnaires informent à l'opérateur SIAO 22 des entrées effectives en logement.</p> <p>- Rétractation du demandeur Si le demandeur, à qui une place a été attribuée, se <i>rétracte avant son entrée effective</i> dans le logement, alors le gestionnaire en informe l'opérateur SIAO, qui prendra contact avec le demandeur positionné en n°2 (ou n°3, etc.).</p> <p>Si aucun demandeur n'a donné suite à la proposition de logement. L'opérateur SIAO 22 procédera à un nouveau positionnement pour la prochaine CUA.</p>		
	<p><b>Signification de l'attribution</b></p>	<p>- Par la ou les CUA suivantes</p>	<p>- le procès-verbal - le règlement de fonctionnement de la CUA</p>	<p>Les résultats des commissions sont présentés en CUA et apparaissent sur le PV.</p>

SIAO 22